



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 8 juillet 2024**

**39 élus présents (59 en exercice, 13 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget »**

**SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE : PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE 1<sup>ère</sup> PHASE 2024 (06/7.5.6/2397B)**

Un nouveau contrat de ville vient d'être élaboré par Mulhouse Alsace Agglomération pour la période 2024-2030. Ce document cadre, qui consigne les orientations stratégiques et opérationnelles de la politique de la ville, se décline sur les territoires prioritaires d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim. Si chaque Ville gère son propre programme d'actions, une programmation communautaire, cofinancée par l'Etat, permet de soutenir des actions développées à destination des habitants des 7 quartiers prioritaires de l'agglomération. Le versement de subventions s'établit sur la base d'un appel à initiatives annuel. En 2024, ce dernier a permis de mettre en avant une priorité :

- **L'accompagnement vers l'insertion et l'emploi, le soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire** en faveur des habitants de quartiers prioritaires des 3 communes concernées par le contrat de ville, notamment Illzach et Wittenheim.

En dehors de cet axe prioritaire et dans le cadre des enveloppes disponibles, d'autres projets pourront être étudiés s'ils répondent (en complément de financement du droit commun) de façon innovante aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, notamment en matière de **développement durable - transition écologique**, voire de **prévention - sécurité**, et s'ils concernent très majoritairement la population issue des quartiers prioritaires de m2A.

Ces priorités ont été définies conjointement avec l'Etat, principal partenaire du contrat de ville.

Cette délibération présente au total 6 actions à financer, parmi lesquelles 2 sont nouvelles.

Le **CIDFF** poursuit son action de « formation linguistique à visée professionnelle » qui a pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences langagières exigées en contexte professionnel. Il s'agit de concevoir un parcours linguistique et d'accompagnement de la personne dans la définition d'un projet professionnel cohérent et réaliste. 17 personnes sur 24 sont ressorties de cette formation avec un emploi ou une formation qualifiante ou certifiante en 2023. Il est proposé d'attribuer une subvention de **5 800 €** (5 500€ alloués en 2023).

L'**ADIE** accompagne de petits entrepreneurs locaux. Elle propose en 2024 une formation "Je développe ma clientèle" pour permettre aux entrepreneurs des quartiers prioritaires (QPV) de développer leur activité et encourager la création d'entreprise par les jeunes. Elle ira pour ce faire à leur rencontre par des actions de terrain (dans des associations, marchés, places) et des ateliers à la Mission Locale et à France Travail. En 2023 : 36 entrepreneurs en QPV m2A ont été soutenus financièrement par l'ADIE. Il est proposé d'attribuer une subvention de **5 000 €** (comme en 2023).

**Mobilité pour l'emploi** poursuit son action « un sésame pour l'emploi » qui a pour objectif de former à la conduite automobile et à la sécurité routière 50 personnes issues des quartiers prioritaires, pour qui le permis de conduire constitue un impératif dans la réalisation de leur projet professionnel. En 2023, 30 (sur 34) ont eu le code de la route et 38 (sur 39) ont obtenu le permis de conduire. Il est proposé d'attribuer une subvention de **8 000€** (comme en 2023).

L'association **France Alsace Active** porte le dispositif « CitésLab » entièrement dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires depuis 2021. Ce dispositif consiste à aller vers les publics via une présence régulière dans les quartiers, et un rapprochement avec les divers acteurs et personnes-ressources du territoire afin d'orienter les créateurs potentiels vers l'écosystème entrepreneurial local. En 2023 : 1.000 personnes touchées, 140 entrepreneurs accompagnés dont 56% en QPV (essentiellement sur Péricentre et Drouot-Jonquilles), 67 actions de prospection et 96 animations territoriales. Il est proposé d'attribuer une subvention de **13 000 €** (comme en 2023).

**OENFAB - La Petite Manchester**, propose un nouveau projet « de fil en aiguille » dans le cadre de la programmation m2A, qui consiste à faire découvrir des savoir-faire autour des métiers du textile et remobiliser 50 bénéficiaires vers un projet professionnel. Il s'agit d'un parcours de 11 modules de 3h pour des groupes de 7-8 personnes issues des QPV de m2A : prise en main d'une machine à coudre, découverte de techniques appliquées, visite du MISE et d'une entreprise textile du territoire, confection d'accessoires, etc. Il est proposé d'attribuer une subvention de **5 000 €**.

Le **CREPI** propose également un nouveau projet « Rebonds – le temps des poses ! » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes : rencontres/échanges, coaching (confiance et image), propositions de solutions sur la garde d'enfants et la mobilité, ateliers CV et retour à l'emploi/formation, évaluation. Un groupe de 8 à 12 femmes sera accompagné sur 6 mois. Il est proposé d'attribuer une subvention de **5 000 €**.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

### **Financement du programme 2024 (1<sup>ère</sup> phase)**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :

- Chapitre 65 / article 6574 / Fonction 824
- Service gestionnaire et utilisateur 131
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » : **41 800 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération au programme d'actions Politique de la ville 2024 par l'octroi de six subventions pour un montant total de 41 800 euros
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre

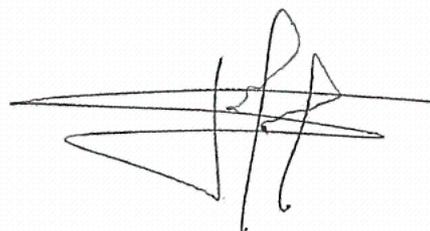
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN